

CONGRES DE LA FNAPOG A ALIXAN (26300)

**Hôtel Ibis Styles Valence-TGV
2-4, avenue de la Gare**

Les 22, 23 et 24 septembre 2025

22 septembre 2025

Accueil des congressistes à partir de 14 h 00, qui signent la feuille de participation et reçoivent les documents qui seront présentés aux participants lors de l'Assemblée Générale, accompagnés d'un sac contenant une réédition de notre Livre Blanc légèrement augmenté et de cadeaux symboles de la Drôme et de notre association.

Dîner servi à l'hôtel.

23 septembre 2025

Matin

Assemblée Générale Ordinaire et Conseil d'Administration

Tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire suivie d'un Conseil d'Administration aux fins d'élection du Bureau National et qui ont fait l'objet de l'établissement de procès-verbaux séparés.

Après-midi

Accueil des Personnalités Invitées et Projection d'un Documentaire

Madame Christiane Dormois a ouvert la séance à 14 h 30 par l'accueil des invités. Les personnalités suivantes nous ont fait l'honneur de bien vouloir répondre à notre invitation :

- Madame Marie-Christine Verdier-Jouclas, Directrice Générale de l'ONaCVG Paris
- Madame Stéphanie Despaux, Cheffe du Département de la Solidarité de l'ONaCVG Paris
- Madame Laure Bonnet, Directrice de l'ONaCVG de la Drôme
- Madame Valérie Serafini, adjointe de Madame Laure Bonnet, chargée de la Solidarité
- Monsieur Luc Plessier, Président de l'UFAC-VG
- Monsieur Jean-Claude Duclaux, Maire d'Alixan
- Monsieur Didier-Claude Blanc, Conseiller Régional Auvergne-Rhône-Alpes

- Monsieur Jérémy Chossat, représentant de Madame Marie Pochon, Députée de la Drôme
- Madame Anita Baudouin, Co-Présidente de la FNDIRP
- Monsieur Jean-Claude Rebière, Délégué Général du Souvenir Français du Doubs, représentant Monsieur Serge Barcellini,
- Monsieur Jean-Paul Ligier, Amicale du Groupe de Résistants Guy Mocquet
- Madame Chiara Chevalier, Etudiante
- Madame Anne Chalons, Présidente d'Honneur de la FNAPOG

Madame Christiane Dormois demande à Madame Anita Baudouin et à Monsieur Jean-Claude Rebière et de décliner leurs qualités.

Madame Anita Baudouin :

Madame la Directrice Générale de l'ONaCVG,
 Madame la Directrice départementale de l'ONaCVG de la Drôme,
 Monsieur le Maire,
 Monsieur le Délégué général du Souvenir Français,
 Mesdames les Présidentes,

C'est vraiment un plaisir pour moi que d'être parmi vous aujourd'hui et cela grâce à notre présidente Christiane Dormois, organisatrice de ce congrès, et à Jean-Pierre Mourey qui, hélas très malade, ne peut être des nôtres aujourd'hui.

Je suis à la base orpheline d'un interné dit « politique », parce que décédé trop tôt pour faire valoir son titre de Résistant et d'une Républicaine espagnole qui, tout de suite après 1939, a passé la frontière. Elle est entrée ensuite en résistance avec mon père, comme l'on fait beaucoup d'Espagnols.

Je ne connaissais pas la Fédération des Pupilles de la Nation et pourtant j'avais, en vain, essayé de faire valoir ce titre auprès du Conseil d'Administration de l'ONaCVG il y a bien longtemps, sous la direction de Madame Rose-Marie Antoine.

Quel ne fut donc pas mon étonnement et mon plaisir lorsque j'appris qu'Henri Paturel avait réussi là où j'avais échoué.

Merci cher Henri, car vous m'avez ouvert la première porte de la FNAPOG, et vous avez ouvert la porte de la reconnaissance à tous les Pupilles de la Nation.

Me voilà donc devant vous, après 61 ans de militantisme à la Fédération Nationale des Déportés et Internés, Résistants et Patriotes, la FNDIRP. Cette Fédération a été créée en octobre 1945 par deux grands hommes, résistants, que tout aurait dû séparer mais qui, après avoir combattu en France ont continué la lutte à l'intérieur du camp de Buchenwald. Il s'agit de Marcel Paul, militant communiste qui deviendra ministre de l'Industrie sous le gouvernement provisoire du Général de Gaulle et Frédéric-Henri Manhès, Gaulliste, bras droit de Jean Moulin. Déjà, ces deux hommes démontraient que peu importe les opinions lorsqu'on défend les mêmes causes.

Notre Fédération qui a compté plusieurs dizaines de milliers d'adhérents de tous bords et en compte, encore actuellement environ 3 800, publie un journal mensuel, « le Patriote Résistant ».

Pendant toutes ces années j'ai épousé ses causes, la défense de tous ceux qui avaient souffert du fascisme et du nazisme, la lutte contre l'oubli, l'éducation des scolaires en intervenant dans les collèges et lycées et en participant au concours national de la résistance et de la déportation.

Nos anciens avaient oublié d'inscrire le mot Famille dans leur sigle, pour eux cela allait de soi mais elles ont toujours été prises en compte.

Nous pouvons dire, sans plaisanterie mal à propos, que la FNDIRP a toujours défendu « la veuve et l'orphelin » et nous sommes toujours prêts à accueillir ceux qui le désirent.

La FNDIRP a construit, il y a de nombreuses années, trois établissements médicaux dans un parc de Fleury-Mérogis, ces établissements ne sont pas réservés à nos uniques adhérents ni uniquement aux déportés mais accessibles à tous.

Bien sûr les médecins spécialistes des pathologies de la déportation ou de la guerre ne sont plus là, mais d'autres ont pris leur place pour soigner tout le monde sans différence aucune.

Centre de réadaptation fonctionnelle en 1948, centre hospitalier en 1965, maison de retraite médicalisée en 1982, nous les avons légués aux Mutuelles d'Initiative Santé et ces établissements sont prêts à accueillir tout assuré social.

Poursuivant le combat en faveur de tous nous nous sommes révoltés lorsqu'en 2000, notre Premier Ministre de l'époque a désiré indemniser les orphelins juifs dont les parents étaient morts en camps.

Il a ouvert ce jour-là la boîte de pandore... et nous avons commencé à nous battre pour soutenir les orphelins, comme nous avions soutenu leurs parents.

2004 : au lieu d'annuler cette injustice, n'a fait que l'augmenter. La plupart d'entre nous étions orphelins, Pupilles de la Nation et pourtant selon que le parent soit mort ou pas en Allemagne, l'enfant avait ou non droit à une quelconque indemnisation.

Celui qui était mort après avoir passé la frontière, mort à l'hôtel Lutetia, mort dans son lit quelques jours ou quelques mois après son retour ne comptait pas.

Nous étions Pupille de la Nation, oui mais sans rien et pourtant des dossiers de résistants abattus sur la route ont été acceptés et les orphelins indemnisés.

Que d'injustice. Diviser pour mieux régner, c'était vraiment flagrant.

Quel que soit le rôle de nos pères, de nos mères pendant la guerre, ils sont morts et nous avons tous les mêmes droits, même si, personnellement, je trouvais cette aumône un peu tardive, car, à l'époque, 60 ans après, nous pouvions dire que ce sont nos mères qui auraient eu besoin de cette aide pour nous élever. Pas nous, devenus grands-parents et même maintenant arrière-grands-parents.

Il est vrai que je connais beaucoup mieux le conflit de 39-45, mais pour les autres conflits, Indochine, Algérie, le résultat me semble identique.

La France a envoyé ses enfants se faire tuer en oubliant leurs familles. Ces familles et surtout les enfants ont souffert du manque d'un parent et, hélas, quelque fois des deux, il semble donc normal que la patrie adoptante prenne en compte le sacrifice de ces vies.

A tous ceux qui disent « c'était bien de faire comme ça », « c'était mieux de faire autrement » je réponds : « qu'aurions-nous fait à leur place » ? Avaient-ils, avaient-elles réellement le choix.

Il nous faut donc être tous solidaires et tous, d'un même élan, déclarer que nous sommes tous des Pupilles de la Nation, mais aussi tous des orphelins victimes du nazisme ou des guerres et que, sans différenciation aucune, nous avons tous droit aux mêmes règles, aux mêmes statuts, aux mêmes droits.

C'est avec ces envies de justice que je m'efforcerai d'être des vôtres.

Je vous remercie.

Monsieur Jean-Claude Rebière :

Jean-Claude Rebière, Délégué Général du Souvenir Français pour le Doubs depuis 2012.

Cette délégation compte 2 200 adhérents et une quinzaine de comités locaux, ce qui représente un des plus gros comités du Souvenir français sur le plan National.
Pendant trois ans, j'ai été administrateur au CA National.
Pupille de la Nation d'un père tué en Indochine.

Les comités du pays de Montbéliard accompagnent notamment plus de 120 jeunes entre 10 et 18 ans présents dans les cérémonies mémorielles et qui portent les drapeaux.

Nous participons activement à la formation des cadets de la gendarmerie, nous retrouvons ces jeunes dans les cérémonies comme récemment à celle de la Chapelle des Buis au sud de Besançon.

Dans la crypte, 6 200 plaques rappellent les noms des victimes civiles et militaires, le Souvenir Français organise cette cérémonie depuis 15 ans et 55 porte-drapeaux étaient présents dont une trentaine de jeunes.

Transmettre la mémoire n'est pas simple, demander à ces jeunes qui était le maréchal de Lattre de Tassigny, on peut être surpris des réponses !

Parler de Liberté, Egalité, Fraternité dans les collèges et lycées, les écoles, cela dépend de la volonté des Maires, des professeurs.

Nous avons pour exemple le lycée Jules-Haag de Besançon, anciennement école nationale d'horlogerie.

Avec une professeure d'histoire, nous avons recensé tous les professeurs et élèves morts pour la France durant la Seconde Guerre mondiale.

Grâce à un site, il est possible de consulter l'histoire de chacun des élèves et professeurs engagés dans ce conflit.

Un dernier exemple : dans le village d'Aissey, brûlé aux deux-tiers, y compris l'église, il n'y avait pas de cérémonie.

Le 18 juin 2025, nous en avons organisé une avec le Président local, 80 jeunes étaient présents avec nous, y compris de très nombreux jeunes enfants.

Madame Christiane Dormois se déclare fière de pouvoir compter ces deux personnes en tant qu'adhérents de sa Délégation.

Madame Marie-Louise Lorenzon remercie toutes les personnalités présentes et déclare ouverte la séance de l'après-midi, à 14 h 40.

Monsieur le Maire d'Alixan nous fait l'honneur de quelques mots qui situent géographiquement le lieu que nous avons choisi pour tenir notre congrès.

Monsieur Jean-Claude Duclaux, Maire d'Alixan :

Bonjour à tous, bonjour Madame la Présidente, bonjour Monsieur le Délégué,

Je vous remercie de votre invitation. Cela me fait particulièrement plaisir d'être parmi vous. Je vous félicite pour perpétuer ce devoir qui est quelque chose de très importante. J'y suis particulièrement attaché.

Vous êtes ici, à Alixan, sur une commune de 1 750 habitants, 2 800 hectares, qui se situe sur trois points principaux. Ici, vous êtes sur la zone économique implantée majoritairement sur Alixan, car

une partie se trouve sur la commune de Saint-Marcel et celle de Châteauneuf. Elle est le poumon économique de notre territoire. La gare de Valence-TGV est située sur le territoire d'Alixan.

Le centre bourg d'Alixan, à 6 km, est un village circulaire médiéval typique de la Drôme. Je vous invite à le visiter. L'église a été édifiée au XII^{ème} siècle et se positionne sur une butte ceinturée de remparts.

Je vous invite à faire du tourisme. Bon congrès. Merci pour votre invitation.

Après les remerciements à Monsieur le Maire, la parole est donnée à Madame Marie-Christine Verdier-Jouclas.

Discours de Madame Marie-Christine Verdier-Jouclas, Directrice Générale de l'ONaCVG

Madame la Présidente de la FNAPOG, chère Marie-Louise Lorenzon,

Mesdames et Messieurs les vice-présidents, trésorier, cher Henri Paturel, secrétaire,

Madame la Co-Présidente de la Fédération Nationale des Déportés et Internés Résistants et Patriotes, chère Anita BAUDOUIN,

Monsieur le Délégué Général du Souvenir Français du Doubs, Jean-Claude REBIERE,

Mesdames et Messieurs les représentants d'associations patriotiques et du monde combattant,

Mesdames et Messieurs les administrateurs,

Mesdames et Messieurs en vos grades et qualités,

Chers adhérents,

Et si je peux me permettre, chers amis,

C'est un honneur pour moi de prendre la parole à l'occasion de votre congrès national. Votre fédération incarne la mémoire vivante de la Nation reconnaissante envers ses pupilles et ses orphelins de guerre.

Vous êtes les héritiers d'une histoire douloureuse mais aussi d'un combat courageux et digne, celui de porter la voix de générations qui ont payé le prix fort des guerres et des violences.

Et, ici, à Valence, dans le Vercors, haut lieu de résistance et de massacres, nous pensons en particulier à toutes ces victimes qui ont donné leur vie, comme l'ont fait vos parents pour que nous puissions vivre dans un monde apaisé.

Avant d'aller plus avant dans mon propos, je voudrais rappeler cette citation de Léon Bourgeois, ancien président du conseil, en séance solennelle de la Sorbonne en l'honneur des pupilles de la Nation, le 1^{er} novembre 1919.

« Le titre de pupille de la Nation est un honneur, le plus grand honneur qui puisse être décerné à un jeune Français. Il faut que ceux qui y ont droit le demandent, il faut qu'à tous le bénéfice de la loi soit assuré. Toute hésitation, toute résistance serait coupable ; il ne faut pas qu'un seul de ces orphelins puisse se lever un jour et dire : « La France, ma mère, m'a abandonné ! »

Souvenons-nous ainsi de la douleur d'être orphelin, rappelons aussi que la Nation a une dette envers ses enfants.

La FNAPOG, que vous représentez tous ici, est un acteur important du monde combattant. Elle veille, avec constance et conviction, à ce que la mémoire des sacrifices passés ne s'éteigne pas et que les pupilles de la Nation et orphelins de guerre d'hier comme ceux d'aujourd'hui continuent à bénéficier de l'attention et du soutien de l'État.

Le programme de votre Fédération et de ses objectifs témoigne de cela.

Vous êtes également actifs et assurez la visibilité de votre fédération par des interventions auprès des pouvoirs publics et par votre participation active aux cérémonies mémorielles.

Votre revue, enfin, renforce la visibilité de votre fédération et rappelle à la société française que les pupilles de la Nation sont toujours là, et que leur statut reste porteur d'une signification universelle : celui de la solidarité nationale envers ceux que la guerre frappe de plein fouet.

L'Office national des combattants et victimes de guerre, que j'ai l'honneur de diriger, partenaire fidèle de votre fédération, poursuit dans le même esprit ses missions : solidarité, reconnaissance, mémoire ; « Aider reconnaître, transmettre ». L'ONaCVG s'attache à accompagner les pupilles et les orphelins, à défendre leurs droits, et à faire vivre la dette imprescriptible de la Nation. A travers ses dispositifs d'aide sociale, à travers son action en faveur des combattants, des conjoints survivants, des blessés et des victimes du terrorisme ; à travers aussi son rôle central dans la transmission de la mémoire, en particulier auprès de la jeunesse.

Quelques chiffres :

L'office a accompagné, en 2024, 1 623 Pupilles de la Nation mineurs ou en études.
177 adoptions en 2024 en France, mais aussi dans 19 pays différents puisque l'ONaCVG intervient partout dans le monde, et, cette année, depuis le début de l'année, on remarque une forte augmentation aussi des adoptions des pupilles tous ces blessés qui ont ce qu'on appelle un SPT, syndrome post-traumatique. La Loi a changé et c'est une augmentation de 10 % qui fait je continue à me battre pour que l'on ait le même budget de solidarité pas forcément le même public, mais les aides sont toujours autant nécessaires.

Nous remarquons aussi l'importance du symbole de l'adoption par la Nation, puisqu'en 2024, six pupilles ont demandé à être adoptés à titre moral, c'est-à-dire à l'âge adulte et donc à l'exclusion de tout avantage financier.

Un fait marquant selon moi : La rencontre entre les pupilles, et avec l'ONaCVG : Plusieurs départements ont mis en place ou sont en train de mettre en place des journées pupilles et des activités pour que ces jeunes échangent et partagent leurs expériences entre eux et avec d'autres générations de pupilles. Ces journées sont financées par le Bleuet de France.

Pour vous donner une évaluation, en 2018 738 PN mineurs ou en études étaient accompagnés par l'office, contre 1 725 aujourd'hui, en septembre 2025, soit près de 130 % de plus en 7 ans.

Pour rappel :

L'adoption par la Nation est prononcée par jugement du tribunal judiciaire dont la compétence relève du domicile du demandeur. Le suivi des pupilles de la Nation s'effectue jusqu'à leurs 21 ans et au-delà lorsque ceux-ci poursuivent leurs études.

En matière d'entretien et d'éducation, l'ONaCVG accorde, en complément des aides de droit commun (allocations familiales, bourses d'études) et chaque fois que la situation le requiert, des aides financières aux pupilles de la Nation, en donnant la priorité à leurs études supérieures et à la réalisation de projets personnels dans ce domaine (séjours à l'étranger, options particulières...).

L'ONaCVG intervient également dans le domaine de l'emploi (aides à la reconversion, inscription aux emplois réservés, aides au premier emploi).

Mais, et il est toujours important de le rappeler, le statut de ressortissant ne se perd pas à 22 ans pour les PNOG. Vous demeurez à vie ressortissants de l'Office, qui est votre autre maison.

Certes, la nature des subventions change, mais vous restez bénéficiaires de l'action sociale de l'ONaCVG.

S'agissant justement des PNOG majeurs, le fait marquant en 2024 a bien sûr été « l'aide spécifique aux pupilles majeurs et orphelins de guerre ».

A la fin de l'année 2023, le gouvernement a souhaité manifester une attention particulière pour les pupilles de la Nation majeurs et des orphelins de guerre. Pour cela, un budget de 4M€ a été débloqué pour une aide spécifique. Avec ces 4 millions supplémentaires, c'est une somme identique qui allait être consacrée aux PN Majeurs et aux PN Mineurs.

Ainsi, 1 462 aides supplémentaires au niveau de la centrale ont complété les 1 385 prestations versées par les services départementaux.

Nous avons bien à l'esprit à l'Office que *nous sommes toujours des orphelins tout en n'étant plus des enfants*, comme le chantait Barbara. La douleur de la perte du parent disparu, sacrifié, demeure la même à 8 comme à 80 ans. Je le sais d'autant plus que j'ai lu les courriers qui nous sont parvenus en retour du courrier de notification de l'aide spécifique. On y lisait, dans ces lettres, le traumatisme d'avoir grandi sans père, la fierté aussi d'être l'enfant d'un héros, bouclier vivant d'une France menacée, et la satisfaction que l'on se rappelle d'eux par cette aide spécifique, ce geste de reconnaissance.

En 2024, pour l'avoir lu dans votre revue, je sais aussi que vous avez été sensible à la fin de la demande des **avoirs bancaires** dans les dossiers d'aides financières. Ce changement a été décidé à l'issue des échanges d'un groupe de travail sur l'harmonisation des pratiques suite à mes visites dans les différents services départementaux pendant lesquelles ce sujet m'avait été remonté.

Je voudrais saluer, enfin, aussi votre attention à la transmission, puisque vous témoignez d'une extrême gentillesse et d'une belle volonté de passage de témoin en accueillant parmi vous, le temps de ce congrès, Mme Chiara Chevallier. Madame est étudiante et travaille sur le sujet des PNOG. Nous l'avons aussi reçue au sein du département de la solidarité afin de détailler avec elle l'histoire et les évolutions du statut de pupilles de la Nation.

Au moment où nous parlons beaucoup de mémoire, il est remarquable que notre sujet, les PNOG, soit aujourd'hui un thème de recherche universitaire, un sujet d'actualité.

J'adresse, pour finir, dans un premier temps, tous mes remerciements à tous mes agents situés dans les 104 services départementaux, ici en hexagone, dans les DROM COM ou encore en Algérie et au Maroc, et je salue la présence de ma directrice de la Drôme, Laure Bonnet et de son adjointe, mais aussi les agents du département de la solidarité situé à Paris dont la cheffe est Stéphanie Despaux et qui m'a accompagnée aujourd'hui, remerciements pour leur travail au quotidien à l'écoute des besoins de nos ressortissants.

Et dans un second temps, j'adresse aussi mes remerciements à celles et ceux d'entre vous qui siègent dans les conseils départementaux aux anciens combattants et à la mémoire de la Nation. Ensemble, nous prenons les meilleures décisions pour nos ressortissants, en matière de solidarité ou de transmission de la mémoire des conflits contemporains.

Et n'oubliez pas : notre maison est la vôtre.

Je vous remercie.

Madame Marie-Louise Lorenzon remercie beaucoup la Directrice Générale de l'ONaCVG pour son discours apprécié de tous et pour avoir dit que cet office était notre maison.

S'agissant des questions posées par les participants à cette assemblée, Madame Christiane Dormois agit en tant que leur porte-parole.

Est évoqué le fait de pouvoir siéger dans des commissions : En fait, nous nous apercevons que, bien que nous ayons sollicité la Préfecture, les délégués militaires des Armées, nous n'avons pas partout la même écoute et ne savons pas à qui nous adresser pour que la FNAPOG puisse siéger dans toutes les commissions où nous sommes représentés.

Mesdames Nicole Joguet et Michèle Cecchini-Chrétien informent de leur souhait de pouvoir participer à la commission solidarité de leur office départemental respectif.

Réponse de Madame Marie-Christine Verdier-Jouclas : les Comités départementaux sont élus pour une durée de quatre ans, les dernières élections ont eu lieu en décembre 2023, les nouveaux comités seront effectifs en 2028. Le cas des Yvelines va être vu et la réponse sera donnée à Monsieur Henri Paturel ou Madame Marie-Louise Lorenzon. La liste est soumise à Monsieur le Préfet au niveau départemental et au ministère au niveau national. Les commissions sont anonymes : les membres des commissions réunis autour d'une table étudient un dossier avec ses caractéristiques par rapport au statut et au budget du ressortissant dont on ignore l'identité et qui doit être aidé. Si on veut défendre des dossiers en particulier pour telle ou telle raison, les directeurs sont à la disposition de toutes les associations.

Lors des recrutements pour des directeurs dans un département ou un service, la réponse qui est posée est avec qui ils veulent travailler, avec quels partenaires et pour qui l'attention doit être portée et forcément le monde patriotique dans anciens combattants doit arriver en première ligne.

Monsieur Henri Paturel précise que, par département, il fallait créer une association patriotique, donc nécessité de trois personnes : un président, un trésorier et un secrétaire ou même seulement deux : président et trésorier. Les adhérents étant âgés n'ont plus envie de gérer une association, mais sont toujours d'accord pour représenter l'association, d'où notre création d'un délégué au niveau local acceptée au niveau local des ONaCVG ; cela a été le cas pour Jean-Pierre Leclère (Drôme, Ardèche, Vaucluse) et Anne-Marie Harczinsky (Seine-et-Marne). Lors des prochains renouvellements, il sera possible de siéger aux commissions de l'ONaCVG.

Un intervenant, pupille, évoque le cas de sa fille qui a fait des études et pour laquelle, il n'a reçu aucune aide, alors que les nouveaux pupilles sont aidés dans leurs études. Il n'y a pas de retour en arrière possible.

Madame Marie-Christine Verdier-Jouclas a rencontré des personnes qui ont su très tardivement qu'elles étaient pupilles de la Nation, ce que cela voulait dire et qui découvriraient qu'on pouvait les aider. Un souci pour les pupilles majeurs qui sont inconnus, sauf s'ils se déclarent à l'ONaCVG directement ou par l'intermédiaire d'associations.

Depuis deux ans, l'ONaCVG va vers les pupilles qui n'ont pas été aidés et qui peuvent l'être à présent ; l'office va les chercher dans les EHPAD, les CCAS des communes, etc., il est demandé aux offices départementaux de prendre contact avec les maires.

Madame Verdier-Jouclas a signé une convention avec SOLIHA, association pour le maintien dans leur logement des personnes dans le besoin, afin de mieux identifier les bénéficiaires et leurs besoins.

Madame Bernadette Camphin, nouvelle Présidente de la Délégation Artois-Flandres, évoque la possibilité d'un numéro vert pour le recensement des pupilles. Il existe déjà, mais le manque d'effectif le rend inefficace, l'office opère en fonction des moyens qui lui sont alloués. Il est pris d'assaut par toute la génération des Harkis et de leurs descendants. Sur les quatre ans impartis pour mener à bien leur pleine reconnaissance et indemnisation, il reste encore une année.

Madame Verdier-Jouclas suggère le site Internet qui est en train d'être refait, avec des clignotants, des alertes pour attirer l'attention, mais tout le monde n'étant pas familier avec le numérique, le mieux c'est encore le contact avec le service départemental. Elle demande à ses services départementaux de se faire connaître, de faire des permanences dans les sous-préfectures, d'être accueillis par un maire.

Monsieur Henri Paturel soulève le problème qui a été évoqué le matin, en Assemblée Générale : si dans son département, le Calvados, les commissions se déroulent parfaitement, il n'en est pas de même pour tous les départements et invite Madame Odile Le Hir, Présidente de la Délégation Morbihan-Grand Ouest, à s'exprimer.

Jusqu'à présent, elle siégeait à la Commission de Solidarité et avait remarqué que les dossiers concernant les pupilles majeurs étaient soit rejetés, soit adoptés avec un minimum d'aide. Elle informe du cas de sa sœur qui avait 18 mois lorsque leur père a été tué en Algérie et qui rencontre des difficultés : celle-ci avait déposé un dossier et n'a obtenu que 100 €, une aumône par rapport à sa situation financière.

Un autre cas, celui d'une personne de Bordeaux qui a vu sa demande rejetée par l'office de cette ville.

Il y a rejet de la part des anciens combattants. Madame Le Hir l'a constaté depuis longtemps : sa mère, veuve de guerre, qui était Présidente du Morbihan, disait que les anciens combattants rejetaient les veuves de guerre et les pupilles de la Nation.

Madame Verdier-Jouclas remarque que Madame Le Hir dit beaucoup de choses. Un travail d'instruction est fait par ses services. Le Département chargé de la solidarité étudie chaque dossier sur la base des documents demandés aux ressortissants, avec la consigne de venir en complément de l'aide déjà accordée, en fonction de toutes les ressources de toutes les charges, sans prendre en compte ce qui ressort des PMI, de l'allocation de Reconnaissance du Combattant. Il convient également de considérer le motif de la demande : l'aide est destinée à une personne dans le besoin.

Madame Stéphanie Despau va voir ce qu'il en est du dossier concernant la sœur de Madame Le Hir et Madame Verdier-Jouclas va prendre contact avec la Directrice de l'office du Morbihan (et de même pour le dossier géré par l'office bordelais).

Les agents instruisent les dossiers, et ensuite font des propositions en commissions et ce sont les membres des commissions qui ont le dernier mot, le paritarisme n'est pas un vain mot.

L'année dernière, il a été demandé de passer systématiquement les dossiers concernant les pupilles majeurs, étant donné qu'après il y avait une commission nationale à Paris pour abonder cette aide.

S'il faut défendre des dossiers en particulier pour telle ou telle raison, les directeurs sont à la disposition des associations.

L'ONACVG comprend 104 offices départementaux ; tous ne sont pas parfaits loin de là, mais pour une grande majorité, ils fonctionnent très bien. Le rôle des Présidents d'association est de faire remonter les problèmes au National pour que remède y soit porté. Les deux objectifs qui sont la priorité de Madame Verdier-Jouclas sont toujours les mêmes : améliorer les conditions de travail des agents et améliorer les conditions d'accueil des ressortissants.

La requête adoptée le matin en Assemblée Générale est présentée par Monsieur Henri Paturel. Il est illusoire de penser que les pupilles puissent obtenir le bénéfice du décret de 2004. Ainsi, il est demandé que ceux-ci bénéficient de l'Allocation de Reconnaissance du Combattant et des avantages liés à ce statut.

Côté Mémoire, il est demandé que notre histoire soit enseignée, qu'il soit fait une plus grande référence à la Seconde Guerre Mondiale.

Madame Verdier-Jouclas, à qui il a été demandé son avis sur cette requête, fait remarquer qu'elle ne peut donner son avis, l'ONaCVG étant un opérateur qui met en pratique celles publiques votées par le Parlement. Madame Verdier-Jouclas informera la Ministre du fait d'être venue au congrès de la FNAPOG et lui rapportera la teneur des questions soulevées, si toutefois elle est encore en poste demain.

Madame Verdier-Jouclas pense que notre association a raison de continuer à se battre si elle considère que son combat est juste et s'il est, elle a raison de le mener et lui souhaite de le gagner. L'ONaCVG ne fera aucune difficulté pour appliquer ce qu'il lui sera demandé d'appliquer si notre association a gagné.

La Présidente, Madame Lorenzon remercie vivement Madame Verdier-Jouclas pour toutes ses paroles.

Et la parole est donnée à Monsieur Jean-Pierre Leclere.

Discours de Monsieur Jean-Pierre Leclere

Je m'associe pleinement aux remerciements présentés par Madame Lorenzon, notre Présidente.

Je tiens à remercier particulièrement Mme BONNET, Directrice régionale de l'ONaCVG, Mme Seraphini et tous les parlementaires qui nous ont soutenus par leurs importants courriers, leurs questions au gouvernement et plus de 40 propositions de Lois.

Ils ont essayé de faire cesser cette impensable INJUSTICE ! Mais aucun débat n'a eu lieu, la Chape de plomb !

Je n'ai pas l'intention de faire un long discours, mais je souhaite simplement évoquer quelques épisodes du parcours ministériel et chaotique de notre dossier qui m'ont particulièrement interpellé.

Je ne reviendrai pas en détail sur les décrets 2000, 2004, 2005 qui, en instituant une reconnaissance et une indemnisation financière pour certains orphelins, mais en excluant tous les autres, ont créé une discrimination et une injustice inacceptables.

Il aura fallu attendre plus de 50 ans pour qu'un gouvernement s'autorise à créer diverses catégories de pupilles de la Nation bafouant ainsi :

- 1- Le statut unique des pupilles de la Nation voulu par Clemenceau en 1917.
- 2- Notre devise qui comporte bien le mot « EGALITE ».

Comment un ETAT (du moins ses conseillers ministériels) a-t-il essayé de justifier en fait l'injustifiable !

« L'indemnisation mise en place par les décrets précités est plus particulièrement destinée aux victimes de l'extrême barbarie, qui renvoie à une douleur tout à fait spécifique, celle d'avoir perdu un père, ou une mère, ou parfois les deux, dans un camp d'extermination. En effet, c'est fondamentalement le caractère particulièrement insoutenable d'extrême barbarie nazie propre à ces dispositions spécifiques à la Seconde Guerre mondiale, le traumatisme dépassant le strict cadre d'un conflit entre Etats, qui est à l'origine de ce dispositif réservé aux enfants dont les parents, résistants ou ayant fait l'objet de persécutions antisémites ou raciales, sont décédés en déportation. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement n'entend pas étendre ces dispositifs à l'ensemble des orphelins de Guerre. »

- 1- Premier argument : l'extrême barbarie nazie

Question : Qui définit cette notion ? Qui va décider dans quel cas l'appliquer ?

Cela ne peut-être que subjectif donc INJUSTE !

A partir de cette théorie, on ne considère plus la souffrance de l'orphelin, mais on parle des conditions de la disparition du parent.

Comme si la souffrance d'un orphelin pouvait se mesurer à l'aune des conditions du décès.

Comme si certains orphelins avaient beaucoup plus souffert que d'autres.

Comme si la guerre, les atrocités commises par la milice, les S.S., n'étaient pas une barbarie.

2- Second argument :

Mourir dans le cadre d'un conflit entre ETATS, répondant aux lois de la guerre... c'était autre chose (dixit une secrétaire d'Etat).

Donc, qui peut croire qu'en 1940 il y avait un conflit entre ETATS.

- NON

L'Etat Français (Etat de Vichy) n'était pas en conflit avec l'Etat Allemand après la capitulation, la poignée de mains entre HITLER et PETAIN à Montoire, c'était une TOTALE collaboration ; Une HONTEUSE collaboration !

Voilà les piteuses justifications qui nous seront servies en boucle, pendant 20 ans !

Sous la Présidence de Nicolas Sarkozy, beaucoup d'ESPOIR.

En effet, le Président s'est engagé par écrit : **« J'ai demandé au gouvernement de lancer dès que possible les travaux permettant d'aboutir à la rédaction d'un décret unique, qui remplacera et complètera ceux de 2000 et 2004, en instituant une mesure de réparation pour tous les orphelins de guerre n'ayant pas bénéficié des précédentes mesures. »**

Plus de 2 ans s'écouleront. Rapport Audouin, Commission nationale de concertation, etc.

Puis en 2011, il paraît que le décret aurait été prêt à être signé...

Il ne sera jamais promulgué !

Qu'est-ce-qui a bien pu contraindre le Président de la République à se parjurer ?

Sous la présidence de M. François Hollande, avant l'élection (en 2006), Monsieur Jean-Marc Ayrault et tous les parlementaires socialistes de l'époque (dont M. Le Drian, M. Manuel Vals) ont déposé une PPL en notre faveur.

M. François Hollande, dans son discours du Bourget, a déclaré « L'âme de la France c'est l'EGALITE ».

Après l'élection, M. Jean-Marc Ayrault devient premier ministre du Président François Hollande : il y aura, hélas, un fossé abyssal entre les paroles et les actes.

Sous la Présidence de M. Emmanuel Macron, une lueur d'ESPOIR.

Il invite officiellement des pupilles de la Nation aux cérémonies du 14 juillet.

L'invitation aux cérémonies du 11 novembre à l'Arc de Triomphe, puis réception à l'Elysée (centenaire du statut de 1917), puis... plus rien...

On nous ressert la vieille rengaine, le même refus et bientôt le même refrain !

Le rapport AUDOUIN

Trois ensembles de mesures nouvelles pourraient être proposés :

- 1- Assouplir les questions de délais.
- 2- Retenir pour les résistants morts au combat, les dossiers où il apparaît clairement que le résistant, dont l'appartenance à un réseau ou à un maquis est incontestable, est mort, éventuellement les armes à la main, alors qu'il n'avait pratiquement aucune chance d'y échapper (encerclement du maquis).
Exclure à l'inverse les résistants, passés ensuite dans une armée de Libération et décédés lors des combats.
- 3- Examiner pour les autres catégories les conditions de décès.

Ainsi, le dossier d'un parent mort dans l'armée régulière pourrait être recevable si, blessé, il a été exécuté alors qu'il était à terre. Seraient retenus les cas où les conventions internationales sur le droit de guerre n'auraient pas été respectées, c'est-à-dire lorsque la barbarie a pris le pas sur l'application des lois et coutumes de la guerre.

Ainsi, en serait-il d'une victime civile exécutée sommairement ou tuée à bout portant. La balle perdue est par définition hors du sujet de la barbarie (volonté de tuer) sauf si l'ennemi « tirait sur tout », c'est-à-dire par balle volontaire, « en tirant partout » pour protéger sa fuite, comme étant en situation de légitime défense, alors qu'il est acculé à la retraite, et de ce fait utiliser son arme pour se protéger.

Voilà ce qu'a osé écrire un Préfet de la République !!!

Commission Nationale de concertation

Concernant la possibilité d'un décret unique :

Certains membres de la commission, tout en rappelant l'âge avancé de nombreux orphelins, ne se montrent pas a priori opposés à l'idée qu'une telle mesure puisse, si elle était retenue, et sous les réserves évoquées ci-dessus, faire l'objet d'une mise en œuvre échelonnée à l'image de la revalorisation de la retraite du combattant.

D'autres, partisans de l'application la plus rapide possible des préconisations du rapport Audouin (FNDIRP, FNDIR et associations régionales apparentées UNODEF), disent qu'au contraire il faut d'abord appliquer le rapport Audouin, tout le rapport Audouin et rien que le rapport Audouin et ce au nom de la spécificité du dispositif des décrets actuellement en vigueur. L'extension aux autres catégories pourrait s'envisager. Toujours selon eux, par la suite, mais dans un autre processus.

Réponse de Madame Darrieussecq à Monsieur Pueyo, député :

L'extension à tous les orphelins de guerre du dispositif d'indemnisation des orphelins de victimes de la barbarie nazie, tel qu'il résulte des lois 2000 et 2004, aurait un coût compris entre un et deux milliards d'euros. Je rappelle que les orphelins concernés ont quatre-vingt-cinq ans de moyenne, et que l'ONACVG les a soutenus toute leur vie. Je ne suis pas certaine que leur situation matérielle appelle de nouveaux instruments indemnitaires et je crois au contraire qu'il faut conserver toute sa spécificité au dispositif concernant les victimes de la barbarie nazie.

Donc, ils n'ont besoin de rien ?

Si Mme la Ministre, ils ont besoin de « JUSTICE » !

Récemment, un Chef de Cabinet au secrétariat d'ETAT vient d'inventer une nouvelle théorie : « Introduire la Responsabilité de l'Etat » :

Décret 2000 : L'Etat « Vichy » a promulgué le statut des Juifs,

Décret 2005 : Les HARKIS ont été abandonnés.

Donc, d'après lui :

L'Etat de Vichy ne serait pas responsable des massacres de sa milice et alliés SS ???

Le problème financier

Quand nous parlons d'Honneur, on nous répond : Finances !

Pendant plus de 50 ans, nous n'avons rien réclamé.

S'il y a un problème financier, c'est l'Etat qui l'a créé, c'est donc à lui de l'assumer, de le REPARER.

Qui pourra croire qu'il était impossible, en plus de 20 ans, de rétablir l'Egalité à cause d'un problème financier ???

Quant à nous rabâcher que « les pupilles ont pu percevoir jusqu'à leurs 21 ans des aides, etc. », nous rappelons simplement que les bénéficiaires des décrets de 2000 et de 2004 ont eux aussi perçu cette pension.

Cela devient insultant car complètement déplacé...

CONCLUSION

Pour nous le principe est simple :

Nous n'accepterons jamais qu'il y ait une reconnaissance graduée de la souffrance des orphelins de guerre, de celles et ceux qui ont donné leur vie pour notre pays.

Nous n'accepterons jamais qu'il puisse y avoir des Morts pour la France dignes de la reconnaissance de l'Etat et d'autres NON !

L'accepter serait nous renier.

Car ici, nous parlons de JUSTICE, du respect et de l'Honneur de celles et ceux qui ont tout sacrifié pour que la devise de notre Nation ait encore un SENS !

N'oublions pas que c'est grâce à eux que nous avons pu vivre en Paix dans un Pays LIBRE !

Nous sommes tous âgés, très âgés. Comme l'avaient cyniquement souhaité certains, le temps qui passe règlera le problème !!!

Si le deuil a gâché notre jeunesse (manque d'amour pour certains, études chaotiques ou impossibles, privations...), l'Etat en instaurant cette injustice s'est chargé de nous « pourrir » notre vieillesse !

Est-ce qu'enfin un gouvernement aura le courage de faire cesser cette injustice et nous permettre aussi une fin de vie apaisée et digne ?

Sinon, nous partirons en colère, et peut-être finirons-nous par admettre ce qu'on a refusé de penser à ce jour, que nous avons payé cher, très cher, trop cher, le rachat de notre Patrie.

Monsieur Henri Paturel dit combien il apprécie ce discours dans lequel il reconnaît le combat qu'il mène depuis 15 ans, que nous avons vraiment ce sentiment d'injustice, d'être perdus, mais que le fait de pouvoir nous réunir de temps en temps, de pouvoir communiquer nous fait du bien.

En guise de conclusion, Madame Stéphanie Despaux prend la parole :

« Je trouve très intéressant toujours dans vos congrès cet échange d'idées et ce moment où vous faites communion en quelque sorte de tout ce que vous partagez depuis des années et je pense que c'est le point fort de ces congrès, pas seulement le fait de faire connaître vos requêtes aux pouvoirs publics, mais surtout, je pense, de pouvoir vous retrouver entre vous et échanger sur ces sujets qui vous sont à la fois douloureux et très intimes et, pour moi et pour ma Directrice aussi, je voudrais vraiment vous remercier de nous avoir conviées parce que ce sont des temps très précieux où nous pouvons vous rencontrer, où nous pouvons échanger avec vous et, pour nous qui travaillons pour les ressortissants de l'Office, pas forcément au plus près, mais Laure si, au plus près de vous, c'est toujours intéressant de savoir ce que vous pensez et comment vous échangez entre vous et puis, ce sont des moments d'humanité très forts, et pour cela, je vous remercie de m'avoir invitée aussi. »

Intervention de Madame Zohra Sider-Comeford (adhérente et Administratrice Suppléante), un témoignage important :

« Je voudrais juste apporter un témoignage.

Ce serait dommage que vous repartiez sans que vous ayez le retour d'une personne qui, pour le coup, ne s'attendait pas du tout à pouvoir bénéficier du statut de Pupille de la Nation puisque, lorsque mes parents sont arrivés d'Algérie, ils ne savaient ni lire, ni écrire, ne connaissaient pas ce statut.

Nous avons eu la chance de tomber dans un tout petit village en Champagne et le Secrétaire de mairie -j'aimerais prononcer son nom puisqu'il est mort depuis années, Monsieur Paranthoën- avait remarqué que j'étais très amie avec sa fille en passant beaucoup de temps à lire, elle et moi, à nous raconter des histoires ; il avait dû capter en nous observant que nous pourrions éventuellement faire des études, je dis « nous » parce qu'il y avait aussi mon frère et ma sœur qui me précédaient.

Donc, je tiens à vous remercier, là, cette fois en direct, puisque sans ce statut de Pupille de la Nation, jamais, au grand jamais, j'aurais pu faire des études, je n'aurais pas pu aller à l'université ; ceux qui m'ont précédée, donc mon frère et ma sœur, ont obtenu des situations tout à fait respectables.

Cela m'a permis de développer un attachement pour mon pays qui est vraiment incroyable. Pour moi, les pupilles de la Nation quand j'étais enfant, c'était le Père Noël lorsque j'étais en difficulté. Je me rappelle ce jour où, pour la première fois, je suis allée acheter un dictionnaire, je le revoie encore maintenant, ce dictionnaire sur la table de la cuisine, il n'y avait pas de livre à la maison, c'était complètement inespéré.

Et donc, lorsque j'ai réussi les concours pour le métier que je voulais faire, j'ai estimé que le contrat avait été rempli envers l'Etat Français. Je précise, pour ceux qui, peut-être, ne le savent pas, toutes les aides, pour ma génération, étaient conditionnées par le fait de montrer des résultats scolaires, pratiquement de la sixième jusqu'aux concours, ce qui paraissait tout à fait normal et que je n'ai jamais contesté.

Un grand merci, j'ai un profond sentiment de reconnaissance. »

Madame Marie-Christine Verdier-Jouclas rebondit sur les propos de sa Cheffe du département de solidarité, Madame Stéphanie Despaux :

Je suis sûre que Laure, ici présente, et son adjointe, pensent la même chose, oui c'est vrai, c'est vraiment une richesse de venir à votre rencontre, alors que ce soit vous ou d'autres congrès, avec d'autres associations, toutes les associations patriotiques et du monde combattant, parce que vous êtes la raison de notre existence. L'ONaCVG est très vertueux, mais sans ressortissants, nous ne sommes rien.

Aujourd'hui, ce que je défends bec et ongles, et tous ceux qui me connaissent, savent que je ne lâche pas facilement le morceau, c'est justement cette proximité, la proximité de faire en sorte qu'il reste des services départementaux dans chaque département. Alors oui, c'est vrai, ils ne sont pas nombreux, ils sont trois, mais ils se donnent à fond.

J'ai une chance extraordinaire : je dirige un Office où il n'y a que des agents qui sont engagés, motivés, impliqués et je crois et je leur dis souvent « en fait, je sais que vous ne venez pas par hasard à l'Office. Si vous êtes obligés d'en repartir parce que la vie fait que vous êtes obligés de quitter votre emploi, c'est toujours avec regret. La porte reste toujours ouverte » et je vois des gens qui reviennent après quelques années passées ailleurs et qui nous demandent de revenir à l'Office parce qu'il y a beaucoup d'humain, d'empathie, de don de soi.

Cela fait partie des qualités que l'agent d'un Office doit absolument avoir, et, pour ne pas trop s'éloigner de la réalité du terrain, pour nous c'est très important de venir au contact dans les congrès, les assemblées générales partout où cela se passe, même si les Directeurs et Directrices font leur travail de nous faire remonter les informations.

Heureusement, nous ne sommes pas coupés du terrain, mais c'est bien aussi de venir en direct, et, si je dois dire un mot personnel, j'ai toujours été une femme de terrain ; j'aime le contact avec les gens, de toute façon, pour exercer ce métier, il faut aimer les gens, si vous n'aimez pas les gens, vous restez chez vous. J'ai toujours été une femme de terrain et c'est sur le terrain que je me sens le mieux, et non pas dans mon bureau, même si je suis obligée d'y être parce que j'ai des choses à faire dans mon bureau, qui est un très beau bureau puisque aux Invalides, mais je suis bien plus heureuse quand je suis dans les départements au contact de mes agents pour commencer et ensuite des ressortissants et de toutes les associations qui nous aident au quotidien pour que l'on puisse bien remplir nos missions, nos principales missions de solidarité.

Merci beaucoup Madame la Présidente,

Merci Monsieur le Trésorier Vice-Président,

Merci au local de l'étape,

Merci pour votre animation,

Merci aux Autorités ici présentes qui ont fait le déplacement.

Vous saluerez bien Monsieur Plessier de ma part, qui fait partie du Conseil d'Administration de l'Office.

Madame Lorenzon remercie vivement Madame Verdier-Jouclas pour toutes ses belles paroles et espère avoir le plaisir de la revoir.

Madame Marie-Christine Verdier-Jouclas devant absolument quitter la séance et souhaitant voir le documentaire « Ami entends-tu ? », Monsieur Jean-Paul Ligier, qui va le présenter, lui fera parvenir le lien avec plaisir et honneur.

Madame Christine Dormois expose le contexte de ce documentaire qui a été réalisé par l'arrière-petite-fille du Général De Gaulle, Domitie de la Roullière, répondant à la commande de François Hollande pour le 70^{ème} anniversaire de la Libération.

Elle a fait le tour de France à la rencontre des groupes de résistants et, accompagnée de deux scénaristes, elle s'est arrêtée dans le village de Larnod, près de Besançon, où il s'est trouvé qu'un jeune groupe de résistants s'y était effectivement engagé dès 1940.

Madame de la Roullière et les deux scénaristes ont rencontré Monsieur Paul Ligier, père de Monsieur Jean-Paul Ligier.

Ce documentaire est l'histoire de jeunes résistants, humbles, pas des héros -même si certains le sont devenus-, et avec pour certains, une destinée assez dramatique.

La parole est donnée à Monsieur Didier-Claude Blanc, Conseiller Régional Auvergne-Rhône-Alpes :

Monsieur le Maire,
Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Présidents,
Madame la Représentante de l'ONaCVG,
Mesdames et Messieurs,

D'abord, je voudrais m'excuser pour mon retard vraiment indépendant de ma volonté. J'avais annoncé à Jean-Pierre que j'aurais une petite demi-heure de retard, mais je voudrais vous conter une petite anecdote qui vous donnera un aperçu des difficultés auxquelles les élus ont parfois à faire face. J'avais pour le lieu du congrès la mention « Ibis Valence ».

Pour la petite histoire, je suis Président d'un Syndicat à 150 m de là, dans lequel je présidais un bureau exécutif quand j'ai vu que les choses tardaient, j'ai un peu accéléré pour pouvoir partir. Je suis descendu à Valence, je suis allé dans un premier Ibis, puis dans un deuxième, au final, j'ai appelé mon ami Jean-Pierre. Moralité, je suis arrivé avec trois-quarts d'heure de retard alors que j'aurais pu être à l'heure et même, peut-être, en avance.

Je voulais vous dire que j'ai le plaisir de représenter le Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Fabrice Pannekoucke, qui a demandé avec insistance que je sois présent auprès de vous. C'est pour cela que, quand Jean-Pierre a eu la gentillesse de me dire : « ce n'est pas bien grave si tu ne peux pas venir », il fallait que je vienne, que je représente le Président, et je le fais très volontiers. C'est aussi pour dire tout l'attachement que le Président porte à votre association.

J'ai, moi-même, appris beaucoup de choses. J'avoue que j'ai été un peu interloqué par certains propos que j'ai entendus, parce que j'entends qu'on vous balade depuis un certain nombre d'années et je reconnais que, lorsqu'on est pupille de la Nation, tout cela doit être extrêmement difficile à intégrer. En tout cas, ce manque de reconnaissance patent d'une certaine manière, pour certains propos qui ont été tenus, est vraiment regrettable.

Je voulais être aussi présent pour Jean-Pierre, parce que Jean-Pierre est quelqu'un que j'ai connu sous d'autres cieux. Nous avons travaillé quelque temps ensemble. J'étais à l'époque à la mairie de Crest, Jean-Pierre en était le Directeur des services techniques et nous sommes retrouvés après quelques années où nous nous étions perdus de vue.

J'ai compris son attachement et le témoignage qu'il nous a donné tout à l'heure démontre vraiment son acuité sur le sujet et son fort engagement, et c'était pour moi l'occasion de le saluer et de remercier tout ce travail.

Je voulais saluer l'énergie de Madame Verdier-Jouclas qui est absolument remarquable. J'ai senti une personne très dévouée, très engagée, très éprise de justice et j'ai bien aimé la séparation qu'elle a faite entre le social et la solidarité ; je crois qu'il y a une marge assez considérable.

En tout cas, merci pour votre engagement à toutes et à tous. La Drôme est un très beau département. Je sais que vous avez fait quelques kilomètres pour venir jusqu'à nous. Merci.

J'ai envie de dire oui, continuez auprès des parlementaires quand même, parce que si j'entends la volonté légitime de taper au plus haut, bien sûr c'est très important, mais il est très important qu'il y ait des parlementaires. Je ne veux pas faire des polémiques de quelque nature que ce soit, mais

quand on a des parlementaires qui, à la fin de chacun de leurs discours, oublient de dire « Vive la France » pour ne citer que « Vive la République », cela me pose un petit problème et je ne sais pas ce que cela signifie vraiment, j'ai peur de le comprendre et je pense que cela peut être un petit peu gênant.

Il faut rappeler ce que vous avez dû endurer, même si ce n'est pas vous directement, mais indirectement les souffrances que vous avez dû vivre, partager, choses qui perdurent dans le temps et qui, jusqu'à la fin de vos jours, vous habiteront. Donc, cela nécessite absolument une considération.

Merci aussi, Chère Madame, pour votre témoignage parce qu'il a été l'occasion, peut-être, d'illustrer avec beaucoup de panache ce qu'est l'action de cette association. Je ne peux, Madame la Présidente, que vous encourager à persévérer, je ne peux que vous encourager à vous rapprocher de vos parlementaires.

A l'occasion, je te le dis, cher ami, n'hésite pas, il se trouve que dans ma propre proximité liée à mon engagement politique, je suis très proche de Laurent Wauquiez qui est lui-même Président du groupe parlementaire L.R. à l'Assemblée Nationale. Je serai volontiers un relai si je dois l'être et si cela doit pouvoir faciliter les choses, parce que vous disiez qu'on est parfois à deux ou trois personnes d'une personne importante et si on est modestement un trait d'union, je le ferai très volontiers.

Je veux vous saluer aussi parce que vous avez dit des choses très sérieuses avec la dose d'humour qui va bien et je trouve que, dans ces réunions, c'est toujours important de garder le sourire.

Je vais devoir, moi aussi, m'en aller. Je suis aussi preneur du lien qui permet de diffuser ce film. Si vous pouvez me le transmettre par l'intermédiaire de Jean-Pierre, j'en serais ravi.

Je vais laisser la place à Monsieur le Président de l'UFAC-VG. »

Avant que Monsieur le Président de l'UFAC-VG prennent la parole, Monsieur Henri Paturel rappelle le partenariat de la FNAPOG avec l'UFAC-VG depuis maintenant quatre ans, partenariat à l'initiative de Madame Anne Chalons qui avait négocié avec Monsieur Dominique Lépine pour que notre association entre à l'UFAC-VG ; la FNAPOG a eu droit à une marque d'attention : accord d'un poste d'Administrateur dès son entrée. Le premier Administrateur a été Monsieur Gérard Bihouise avant que Monsieur Paturel ne prenne sa succession.

Il est dit à Monsieur le Président Luc Plessier tout l'attachement qui unit les pupilles de la Nation à l'UFAC-VG et les excellents liens qui existent entre la FNAPOG et l'UFAC.

Monsieur le Président Luc Plessier s'adresse à l'assemblée avant le départ de Monsieur le Conseiller Régional, et souligne combien notre association a une place importante au sein de l'UFAC-VG et le fait que l'UFAC-VG ne travaille pas sans l'ONaCVG, ni sans ses partenaires sénateurs et députés. Elle fait remonter les questions qui lui sont posées.

L'UFAC-VG regroupe 28 associations et 49 000 adhérents, c'est la plus grosse confédération, il y a des associations indépendantes qui travaillent de concert.

Nous devons plus que des larmes aux pupilles de la Nation

INTRODUCTION

Bonjour à vous tous !

Mesdames et messieurs les élus, les représentants des institutions,

Merci à votre fédération la FNAPOG et à sa présidente de m'accueillir cette après-midi à votre congrès ici à Valence dans la Drôme.

Pourquoi l'UFAC-VG, l'union française des associations de combattants et victimes de guerres est en ces lieux aujourd'hui ?

Eh bien, tout d'abord pour un lien historique.

Regrouper est un verbe difficile à conjuguer tant les attentes étaient diverses avec des troupes pléthoriques. De nombreuses associations d'Anciens combattants et surtout de Victimes de guerre se sont constituées à la fin de la Guerre 1914/1918 et ont commencé, au vu des trois millions de blessés, à défendre leurs intérêts en tenant compte de leur invalidité. Ces associations, formées par ceux qui avaient eu la chance de sortir indemnes ou presque de cet enfer, ont commencé à les défendre avec beaucoup de dévouement et de désintéressement, faisant preuve d'une grande fraternité envers leurs frères d'armes.

En 1927 un premier organisme unitaire fut créé, la "Fédération Nationale des Combattants Volontaires, rejoint en 1938 par les Engagés Volontaires" et prit le nom de "Fédération Nationale des Volontaires de Guerre".

Dissous sous Vichy, le général de Gaulle par ordonnance du 14 mai 1945 nous restitue l'ensemble des biens spoliés aux associations de combattants.

Je ne vous citerai que l'article 1 : L'Union Française des Combattants de la Libération et Victimes des deux Guerres, déclarée conformément à la loi du 1^{er} juillet 1891, est reconnue dès à présent comme la seule organisation représentative des combattants, combattants de la Libération et victimes des deux guerres. A ce titre, elle est seule habilitée pour intervenir auprès des pouvoirs et administrations publics et pour présenter ou, le cas échéant, pour élire les candidats aux différents organismes prévus pour le fonctionnement des institutions créées ou à créer par les lois et règlements en faveur des catégories de personnes qu'elle représente. L'Union Française des Combattants pourra devenir l'organisation représentative des prisonniers dans les conditions fixées par la présente ordonnance.

Des modifications apportées aux statuts ont permis à l'UFAC l'adhésion de la FNDIRP en juin 1947, de la FNCPG/CATM en 1972 et de la FNACA en 1973 ainsi que des associations plus récentes comme la FNAPOG ou bien l'ANT-TRN.

La spécificité de notre confédération c'est que chaque association est partie intégrante et prenante dans les décisions que nous prenons proposons ou formulons.

La FNAPOG a d'entrée de jeu eu son mot à dire en ayant un siège d'administrateur proposé dès votre arrivée par mon prédécesseur le colonel LÉPINE.

L'UFAC-VG assure la défense des droits moraux et matériels de toutes les catégories d'Anciens combattants et Victimes de guerre, toutes générations confondues-y compris celle des Missions

Extérieures- vis-à-vis des Pouvoirs publics. C'est l'interlocuteur incontournable dans les rapports avec le gouvernement. Depuis sa naissance sous Léon VIALA, nous ne cessons d'œuvrer en totale symbiose avec l'ONaCVG.

Forte de ses vingt-huit associations nationales et de l'excellence des travaux de ses cinq commissions : Action Générale et Sociale couplée avec la Reconnaissance et Défense des Droits, Affaires Intérieures/Communication et Organisation, Affaires Internationales, Civisme et Mémoire, dirigées par des Vice-présidents qualifiés, au bénéfice de trois millions de membres ressortissants de l'ONaCVG, l'UFAC-VG veille continuellement à ce que les lois fondatrices du Droit à réparation soient respectées. Pour ce faire, elle exige le maintien d'un interlocuteur ministériel spécifique, d'un budget autonome des ACVG et le respect du Droit à réparation défini par la loi, ainsi que le maintien des services chargés de les mettre en œuvre : l'ONaCVG et l'Institution Nationale des Invalides (INI).

D'où une présence aujourd'hui à vos côtés, auprès de l'ONaCVG.

J'en viens tout naturellement à un constat de l'existant !

STATUT LEGISLATIF

Le statut de pupille de la Nation, créé en 1917, s'applique aux enfants dont les parents ont perdu la vie au service de la France : guerres mondiales, conflits coloniaux, opérations extérieures, terrorisme. Cependant, un constat s'impose : les pupilles des guerres d'Indochine, d'Algérie, du Maroc et de Tunisie semblent aujourd'hui moins visibles et parfois moins bien intégrés dans les dispositifs actuels, du fait de leur génération et de la mémoire complexe de ces conflits.

Pourquoi ces différences existent ?

1. Facteur générationnel : les pupilles des guerres d'Indochine, d'Algérie, du Maroc et de Tunisie sont aujourd'hui pour beaucoup devenus adultes, parfois retraités. Leur statut n'est plus associé à l'enfance et à la vulnérabilité immédiate.
2. Mémoire complexe : ces conflits, notamment la guerre d'Algérie, ont laissé des blessures mémorielles encore sensibles. La reconnaissance nationale est moins consensuelle que pour la Première ou la Seconde Guerre mondiale.
3. Politiques publiques centrées sur l'actualité : les attentats récents et les OPEX (Mali, Afghanistan) ont entraîné une actualisation des aides, mais sans toujours "réaligner" les anciens pupilles sur les mêmes droits.

DEVELOPPEMENT

Afin de garantir une égalité réelle, plusieurs pistes d'amélioration peuvent être envisagées :

A. Tendre vers une harmonisation des droits des pupilles de la Nation

1. Harmonisation juridique
Modifier le Code des pensions militaires d'invalidité afin de préciser explicitement que tous les pupilles, quelle que soit l'époque ou le conflit, bénéficient des mêmes droits sociaux, financiers et symboliques.
2. Égalité d'accès aux aides
Renforcer les dispositifs de soutien pour les pupilles des conflits anciens, aujourd'hui adultes ou âgés, en adaptant l'accompagnement.
3. Visibilité et mémoire
Intégrer pleinement ces pupilles dans les commémorations nationales, avec une reconnaissance spécifique lors des journées de mémoire liées à l'Indochine et à l'Algérie.

Favoriser la diffusion d'informations afin que les pupilles concernés, même des décennies après, puissent faire valoir leurs droits.

4. Solidarité intergénérationnelle

Mettre en place un réseau associatif et institutionnel reliant les pupilles de toutes les générations, afin de créer un lien entre mémoire passée et enjeux actuels.

5. Les pupilles jeunes mais pas que ! Pour les pupilles âgés issus de ces guerres, un soutien social renforcé (logement, dépendance, soins) devrait exister, comme une réparation durable. Ils ont grandi avec une blessure originelle : perte d'un parent dans des circonstances violentes, traumatisantes, souvent peu reconnues. Leur vie d'adulte a pu être marquée par des difficultés économiques, un manque d'accompagnement psychologique et social. À la retraite, certains se retrouvent dans la précarité, avec de petites pensions, et souvent sans reconnaissance particulière.

Résumé1 :

En adoptant ces mesures, la France pourra combler le fossé entre générations de pupilles et affirmer un principe simple mais essentiel : la reconnaissance nationale ne doit souffrir d'aucune hiérarchie entre ses enfants.

Aujourd'hui, il existe un déséquilibre de reconnaissance et de droits entre pupilles selon les générations et les guerres. Demain, il faut une harmonisation totale des droits (juridiques, financiers, mémoriels) et une visibilité renforcée. À long terme, il s'agit d'inscrire durablement les pupilles de toutes les guerres dans notre mémoire collective, sans hiérarchie entre les conflits.

La République se grandira en tenant parole, en réparant cette injustice mémorielle et sociale. Car oublier ces pupilles, c'est oublier une part de nous-mêmes. Et une Nation qui oublie ses enfants n'est plus fidèle à sa devise : liberté, égalité, fraternité.

B. Répertoire tous les pupilles et générer un fichier unique qui pourrait être positionné au sein de l'ONaCVG
--

1. Constats actuels :

- Les pupilles sont reconnus par décision judiciaire (Tribunal judiciaire, section "protection des mineurs").
- Les informations sont ensuite transmises à l'ONaCVG, mais de manière décentralisée, et souvent par dossiers papier ou bases locales.
- Il existe donc des redondances, des pertes d'information, et surtout aucune base consolidée nationale.
- Cela fragilise la visibilité du statut, empêche de mesurer son évolution, et limite la capacité d'anticipation des politiques publiques.

2. Création d'un fichier national unique des pupilles de la Nation :

a) Objectif :

- Centraliser dans un registre national toutes les données relatives aux pupilles (anciens et actuels).
- Assurer un suivi tout au long de la vie : enfance → jeunesse → âge adulte → vieillesse.
- Permettre des statistiques fiables et un meilleur pilotage des aides.

b) Positionnement institutionnel :

- Hébergé et géré par l'ONaCVG, qui est déjà l'opérateur national de référence.
- Supervision par le ministère des Armées (secrétariat d'État aux anciens combattants).
- Interconnexion avec la justice (tribunaux), les préfetures, et les services sociaux.

c) Fonctionnalités principales :

- Identification unique : chaque pupille aurait un numéro de référence (lié au NIR – numéro de sécu, pour éviter les doublons).
- Historique des droits : suivi des aides financières, éducatives, logement, santé, accompagnement psychologique.
- Mise à jour automatisée : via connexion sécurisée avec le ministère de la Justice (décisions de reconnaissance), et autres administrations.
- Accès différencié :
 - Pupilles (et leur famille) → accès à leur dossier via un portail sécurisé.
 - ONaCVG → gestion des droits et accompagnement.
 - Pouvoirs publics → données statistiques anonymisées pour orienter les politiques.

3. Garanties nécessaires :

- Respect du RGPD : traitement limité aux finalités de suivi et de solidarité nationale.
- Confidentialité renforcée : données sensibles protégées par chiffrement et hébergement souverain (cloud interministériel).
- Concertation : associer les associations d'anciens pupilles et d'orphelins de guerre à la conception du registre.

4. Feuille de route proposée :

- ◆ Court terme (1–2 ans)
 - Audit des bases existantes (ONaCVG, préfectures, justice).
 - Vote d'une loi créant le registre national des pupilles de la Nation, confié à l'ONaCVG.
 - Début de numérisation des dossiers historiques.
- ◆ Moyen terme (3–5 ans)
 - Déploiement d'une plateforme unique (portail numérique pour familles et agents).
 - Interconnexion automatique avec la Justice et la Sécurité sociale.
 - Recensement complet des pupilles encore vivants (anciens conflits inclus).
- ◆ Long terme (5–10 ans)
 - Suivi longitudinal de tous les pupilles.
 - Production régulière de rapports publics (statistiques, besoins, projections).
 - Ouverture d'une coopération européenne pour harmoniser les dispositifs (notamment pour pupilles victimes d'attentats transnationaux).

Résumé 2 :

Un registre national unique, hébergé à l'ONaCVG, permettrait à la France de sortir du morcellement actuel. Il garantirait égalité des droits, suivi individualisé et visibilité nationale. Ce serait aussi un outil puissant de justice mémorielle pour que tous les pupilles, des guerres anciennes comme récentes, soient enfin traités avec la même dignité.

Conclusion Générale :

Comme vous l'aurez certainement compris, l'UFAC-VG déploiera tous les moyens pour que l'harmonisation soit à son maximum. En cela, nous aurons, à vos côtés, œuvré pour que la France comble le fossé entre générations de pupilles.

L'UFAC-VG veillera pour affirmer un principe simple mais essentiel : la reconnaissance nationale ne doit souffrir d'aucune hiérarchie entre ses enfants.

Aujourd'hui, il existe un déséquilibre de reconnaissance et de droits entre pupilles selon les générations et les guerres. Demain, il faut une harmonisation totale des droits (juridiques, financiers, mémoriels) et une visibilité renforcée. À long terme, il s'agit d'inscrire durablement les pupilles de toutes les guerres dans notre mémoire collective, sans hiérarchie entre les conflits.

La République se grandira en tenant parole, en réparant cette injustice mémorielle et sociale. Car oublier ces pupilles, c'est oublier une part de nous-mêmes. Et une Nation qui oublie ses enfants n'est plus fidèle à sa devise : liberté, égalité, fraternité.

De même, l'UFAC-VG envisage d'adresser une lettre au ministre portant sur la création d'un registre national unique des pupilles de la Nation. Cette lettre sera également transmise aux élus de l'assemblée nationale et du sénat. Ce registre national unique, hébergé à l'ONaCVG, permettrait à la France de sortir du morcellement actuel. Il garantirait égalité des droits, suivi individualisé et visibilité nationale. Ce serait aussi un outil puissant de justice mémorielle pour que tous les pupilles, des guerres anciennes comme récentes, soient enfin traités avec la même dignité.

L'UFAC-VG est la force de proposition pour que les pupilles soient reconnus dans tous leurs aspects. Nous serons cheville ouvrière avec vous auprès des autorités compétentes pour que ces points de vue soient non seulement abordés en profondeur mais investigués et travaillés jusqu'à réalité avec le ministre des armées, la ministre déléguée à la mémoire et aux anciens combattants, avec l'ONaCVG, avec les sénateurs et les députés.

Après avoir remercié le Président de l'UFAC-VG pour son discours, Monsieur Henri Paturel aborde la requête débattue lors de l'Assemblée Générale et dont un exemplaire a été remis à Monsieur Luc Plessier et lui en fait un résumé.

Monsieur Luc Plessier reconnaît que les pupilles ont des droits.

S'agissant de l'ARC, lorsque le bénéficiaire décède, celle-ci cesse d'être versée ; les veuves peuvent percevoir, dans certains cas, une allocation de réversion et bénéficie d'une demi-part fiscale à l'âge de 75 ans, en fait 74 pour autant que les 75 ans interviennent dans l'année.

Madame Christiane Dormois précise à Monsieur Plessier que la requête qu'il a en main a fait l'objet d'un amendement en Assemblée Générale aux fins d'y associer les Patriotes résistant à l'occupation (PRO).

Pour Monsieur Plessier, les échanges sont bénéfiques à l'avancée du travail. Il y a différents stades dans l'élaboration du travail, court, moyen et long termes.

Madame Dormois informe l'assemblée, avant que ne soit abordée la seconde partie de la séance, que nous aurons le plaisir d'avoir la présence de Monsieur le Président de l'UFAC-VG durant la soirée du 23 et toute la journée du 24 septembre et que nous aurons le loisir de pouvoir lui poser des questions. Tout comme nous aurons également le loisir de pouvoir échanger avec Monsieur Jean-Paul Ligier ici présent.

Projection du film documentaire

Cette projection nous est offerte grâce à la coopération et à l'amitié qui lie FNAPOG Doubs et l'amicale à la mémoire de la résistance du groupe Guy Mocquet et Marius Valet de Larnod.

Grâce à l'implication du Sénateur Longeot dès 2019, nous avons pu le présenter en avant-première dans les salles du Doubs, puis désormais auprès des élèves après implication des conseils départementaux locaux, ce que s'applique à faire Jean Paul Ligier, fils de Paul.

« Le Devoir de Mémoire »

« Au-delà de cette formulation quelque fois méconnue, voire incomprise, par les nouvelles générations, le devoir de mémoire confère une portée morale à la mémoire collective selon diverses citations.

En ce qui me concerne, il s'agit avant tout d'essayer modestement de sensibiliser et de rappeler aux jeunes générations et notamment aux élèves des collèges de notre département, en dehors de tout contexte opportuniste et politique, l'histoire et le destin (tragique pour certains d'entre eux) d'un groupe de jeunes résistants qui, dès 1940, ont refusé l'idée même d'une occupation étrangère de la France.

Il m'est apparu donc important ici de rappeler pourquoi et dans quelles conditions ces jeunes, dans le tourbillon historique et tragique de la Seconde Guerre Mondiale, ont contribué humblement mais avec détermination à la Libération de notre pays au sein même du groupe de Résistance « Guy Mocquet ».

Jean-Paul LIGIER, fils de résistant.

Le film démarre par une projection préalable sur « Powerpoint » qui contextualise l'histoire présentée dans ce documentaire.

Il y a dix ans, le Président François Hollande souhaitait, pour le 70^{ème} anniversaire de la Libération, mettre en avant l'engagement de la jeunesse dans la résistance et dans la victoire.

Il s'agit de l'histoire d'un groupe de jeunes résistants qui avait pour nom « Groupe de Résistance Guy Mocquet et Marius Valet ». Tout a commencé le 18 juin 1944 avec l'appel du Général De Gaulle.

Le comédien principal du film interprète le rôle de Marcel qui a effectivement existé : Marcel Simon (le chef du détachement) avait 23 ans quand il a été fusillé ; il a demandé, au moment du jugement, que ses camarades soient épargnés, ce qui a été refusé.

Henri Fertet était le plus jeune fusillé, il avait seulement 16 ans (il a été fait Compagnon de la Libération à titre posthume par le Général De Gaulle en 1945). Une de ses lettres -les fusillés avaient le droit d'écrire à leur famille avant la sentence- au moins des extraits ont été repris par le Président Macron il y a cinq ans.

16 ont été fusillés le 26 septembre 1943 à la Citadelle de Besançon, 7 ont été déportés, 4 ne sont pas revenus.

Sur les 31 membres du groupe, il y a eu 12 survivants, dont le père de Jean Paul Ligier et André son oncle.

Le seul porte-drapeau autorisé lors de la cérémonie de l'anniversaire du Général De Gaulle, le 9 novembre de chaque année, à Colombey-les-deux-Eglises, est celui du Groupe de Résistance Guy Mocquet porté par Pascal Ligier, le frère de Jean-Paul.

Après l'exposé « Powerpoint », égrenant leur nom, suit la projection du film émouvant aux larmes et qui est de nature à rester longtemps dans la mémoire des spectateurs.

La journée s'est conclue par un verre de l'amitié et un repas festif, tous deux servis à l'hôtel Ibis Styles.

24 septembre 2025

Journée Mémoire sur les chemins du maquis du Vercors

Départ en car, à 08 h 00, pour Vassieux-en-Vercors par les chemins du maquis au travers d'un magnifique paysage escarpé.

Jean-Pierre Leclerc, Délégué FNAPOG pour les départements de la Drôme, de l'Ardèche et du Vaucluse, architecte de cette journée, et connaissant parfaitement son sujet, s'est improvisé conférencier et nous a présenté les sites dignes d'intérêt au fur et à mesure de notre avancée vers notre visite du musée mémoriel de Vassieux-en-Vercors et nous vous en faisons profiter :

1–Bourg-de-Péage,Romans :

Villes de Résistance mais aussi terres d'asile.

En effet, dès le 16 août 1940, les Allemands ayant récupéré les 3 départements de l'EST, décident d'expulser les citoyens non-acquis au nazisme. A partir du 5 septembre, le rythme des expulsions va s'intensifier.

Le 17 septembre, le premier convoi arrive à Romans. Six cents Lorrains seront reçus à Bourg-de-Péage. L'accueil sera chaleureux. Le 15 novembre, c'est plus de 1 000 Lorrains ayant opté pour la France qui arrivent. Certains vivront 5 ans dans leur terre d'asile.

Dès 1941, ils seront rejoints par les Israélites pourchassés par l'occupant, puis, plus surprenant, par des Toulonnais après le sabordage de la flotte française.

Autre particularité : Romans sera libérée 2 fois : d'abord le 22 août, par les résistants du 11^{ème} Cuirassés, puis par les Alliés le 30 août, les Allemands ayant repris la ville le 27 août.

Plus grave : la municipalité de Romans (Mme Thoraval, maire LR) a fait récemment fermer le musée de la Résistance créé en 1972 par d'anciens résistants.

Obsolète dira-t-elle... Décision abjecte pour les résistants.

2 – Saint-Nazaire-en-Royans :

A Saint-Nazaire, se trouve le PC du général allemand PFAUM, là se trouve une cour martiale qui condamne sans répit ; des traîtres français dénoncent leurs compatriotes, telle cette Simone Waro, dite Mireille de Provence, qui s'étant échappée du Vercors où elle était prisonnière lors de l'attaque du 21 juillet, et s'est mise au service des nazis. Le 2 août, 2 résistants seront ses victimes !

46 patriotes seront fusillés dans la cour du château où sera érigé le Mémorial.

3 – Saint-Jean-en-Royans :

Porte du Vercors, Saint-Jean-en-Royans sera un centre important de résistance, et sera à ce titre sévèrement bombardée le 29 juin 1944(10 morts, plus de 20 blessés, 500 sinistrés).

Sur l'ensemble du massif du Vercors, sont disséminées plusieurs centaines de stèles érigées sur les lieux mêmes où maquisards ou civils sont tombés sous les balles allemandes. La section Pionniers du Vercors de Saint-Jean-en-Royans organise chaque année une cérémonie mémorielle.

4 – Die :

Si dans le cadre de notre dossier, on nous oppose l'extrême barbarie nazie, ici nous allons parler de l'extrême barbarie de la France de Vichy, de ses miliciens :

A Die, le 24 juillet 1944, un détachement allemand et un peloton de la milice de Vichy envahissent l'hôpital. Ils y arrêteront 4 réfugiés israélites et 2 résistants ; conduits à la prison de Die, ils seront sauvagement massacrés avec la complicité d'un tueur de la milice.

Restent 4 blessés qui n'ont pu être évacués à temps. Trois seront sauvés par une secrétaire qui produira des faux papiers mais le quatrième, le jeune Jean Rousset, 19 ans, blessé à Vaunaveys le 21 juillet, sera martyrisé par les miliciens et avouera être de la résistance. Arraché de son lit, il sera conduit à l'extérieur et abattu d'une balle dans la nuque sur ordre du milicien Halperson, dentiste dans un village proche, habillé en SS.

Les infirmières seront alignées le long du mur de façade et attendrons des heures avant d'être libérées grâce à la négociation de l'abbé et du vicaire.

Ce milicien s'était présenté : je suis le père de 4 enfants, mon père est mort en 14-18, j'ai fait la guerre 39-40, je suis un bon français. Je ne suis pas pour les Allemands, mais AVEC, contre les juifs, les communistes, les terroristes.

5 – Vallée de la Drome : Espenel, Pontaix, Vercheny :

Dans la nuit du 21 au 22 septembre 1943, le sabotage par les résistants, de la voie ferrée près de Vercheny, provoquera le déraillement d'un train de permissionnaires allemands. L'incendie sera dû aux braseros installés dans les wagons. Pris dans les flammes, 42 Allemands seront sérieusement brûlés, 8 d'entre eux succomberont. Le stock de munitions explosera.

Il était inévitable que l'ennemi reviendrait.

Il revint et le châtiment fut terrible. Le 27 décembre, un important détachement envahit les villages. 57 otages furent déportés, 38 ne revinrent jamais.

Le 21 juillet 1944, les colonnes allemandes remontent la vallée de la Drôme pour rejoindre le Vercors où se déroule une importante bataille ; Le premier accrochage aura lieu à Aouste-sur-Sye, puis à Saillans et Espenel. Les pertes seront sévères pour les 2 camps. En représailles, les Allemands incendieront le village d'Espenel et fermes environnantes, pourchassant les civils jusque dans les proches montagnes.

6 – Crest – 6 juin 1944 :

Le 5 juin, le message de Londres "la pistache est verte" indique que le débarquement en Normandie va avoir lieu et que les résistants doivent passer à l'action au grand jour.

Le 6 juin, à Crest, au cimetière à l'entrée de la ville, un détachement de la compagnie Pons, tentera de barrer la route à une importante colonne allemande qui, remontant la vallée, doit préparer l'encerclement du Vercors.

Un poteau de ligne électrique en travers de la route, le mur du cimetière, seront des abris bien dérisoires.

Après un combat de plus de 4 heures, inférieurs en nombre et en armement, les résistants devront se replier ayant perdu 5 camarades dont Charles Leclerc, mon père...

7 – Livron - Août 1944 :

Afin d'interdire toute retraite à l'armée allemande en déroutant à Montélimar, l'aviation alliée va bombarder le pont de Livron, seul ouvrage dans la vallée capable de laisser passer le matériel et véhicules lourds. Le pont ne sera que partiellement détruit et devant son importance très rapidement remis en état par les Allemands.

Pour ne pas risquer les dégâts collatéraux que pourrait provoquer un nouveau bombardement, il est demandé aux résistants locaux de détruire cet ouvrage.

Dans la nuit du 16 au 17 août, un groupe de patriotes du capitaine Henri Faure réussira l'exploit de se glisser sous le pont pourtant sévèrement gardé, d'y installer plus de 300 kilos d'explosifs et se retirer en toute discrétion. Quelques instants plus tard, une énorme explosion rendra ce pont définitivement inutilisable et ce, sans déplorer aucune victime.

Musée de la Résistance de Vassieux-en-Vercors

A Vassieux-en-Vercors, village martyr fait compagnon de la Libération, le musée, fondé en 1973 et rénové en 2010, impressionne déjà par sa construction de style moderne à flanc de montage avant, qu'à l'intérieur, il nous soit donné de pouvoir mesurer les souffrances, le courage et la détermination de ces résistants.

Après cette visite, et pour combler le creux causé par l'émotion, nous avons pu nous restaurer à l'Auberge du Tétrás Lyre dans une salle privatisée, avant de rejoindre le Mémorial de Mirmande.

Mémorial de Mirmande

Ce Mémorial a été inauguré le 3 septembre 1995; sa stèle, haute de seize mètres, domine la Vallée du Rhône, elle rappelle la Drôme debout, mais suggère aussi, sous un certain angle, un fusil mitrailleur.

« Il perpétue la mémoire et la reconnaissance aux combattants assassinés, tués au combat ou morts en déportation et rend hommage aux soldats alliés ayant donné leur vie lors de la libération du département de la Drôme. »

Monsieur Daniel Cuoq, Président de la Fédération FFI de la Drôme et de la Mémoire de la Résistance, a ouvert cette cérémonie clôturant le congrès de la FNAPOG tenu dans la Drôme dans le cadre du 80^{ème} anniversaire de la Libération, et lui permettant ainsi de rendre hommage à tous ceux qui se sont sacrifiés, ont perdu la vie pour que nous soyons libres, et l'a présidée.

Cette cérémonie s'est déroulée en présence de :

- Madame Marie-Pierre Monier, Sénatrice de la Drôme
- Monsieur Francis Fayard, Maire de Livron
- Monsieur Luc Plessier, Président de l'UFAC-VG
- Monsieur Claude Berger, Représentant du Souvenir Français pour la Drôme
- Madame Anita Baudouin, Co-Présidente de la FNDIRP
- Monsieur Jean-Paul Ligier, Amicale du Groupe de Résistance Guy Mocquet
- 13 porte-drapeaux répartis de part et d'autre de la stèle.

Lecture est donnée, en introduction, par Madame Chiara Chevallier, étudiante, d'un poème de Madame Stéphanie Ramos sur la Seconde Guerre Mondiale :

Quand renaissent les cendres.

Poème sur 1939-1945

Par Stéphanie RAMOS

Ils sont venus un soir, casqués de nuit et d'acier,
Foulant nos terres vives comme on piétine un passé.
Leurs lois dans nos silences, leurs croix sur nos maisons,
Et la France s'est tue... mais son cœur fit raison.

Aragon écrivait que l'amour est une arme,
Éluard semait l'espoir dans les cendres des larmes.
Char, dans les maquis, forgeait des mots de feu,
Et Cayrol, rescapé, chantait les morts debout.

Les fusils parlaient fort, mais les âmes criaient plus,
Dans les caves, les bois, les trains disparus.
Chaque geste était feu, chaque pas résistance,
Et l'amour devenait une forme d'insoumission.

Ils ont pendu nos frères, brûlé nos villages,
Mais n'ont pu effacer l'éclat des visages.
Car un peuple qui tombe se relève en éclats,
Et grave dans la pierre ce qu'on n'oubliera pas.

Ce poème est pour eux — les sans nom, les sans grade,
Ceux qui ont dit non, debout sous les grenades.
Pour ceux qui ont écrit la liberté en flammes,
Et qui, dans le silence, ont sauvé notre âme.

Ne dites pas que c'est loin, que c'est fini, que c'est vieux,
Car l'histoire recommence quand l'homme ferme les yeux.
Et tant qu'un cri s'élève contre l'ordre des chaînes,
La guerre n'est qu'un miroir... et la paix une reine.

Discours de Madame la Sénatrice Marie-Pierre Monier

Madame la Présidente de la FNAPOG,
Monsieur le Maire Francis Fayard,
Monsieur le Président de la Fédération FFI de la Drôme et de la mémoire de la Résistance,
Mesdames et Messieurs les Présidents des associations d'anciens combattants et mémorielles,
Mesdames et Messieurs les porte-drapeaux,
Mesdames et Messieurs les autorités civiles et militaires,
Mesdames et Messieurs les pupilles de la nation et orphelins de guerre,

J'ai accepté avec émotion votre invitation à prendre part à cette cérémonie qui conclut ces deux journées de Congrès, que vous avez voulu axer autour de la Résistance du Vercors puisque vous étiez à Vassieux ce matin.

Ce soir, devant ce monument de Mirmande qui commémore la Libération de la Drôme, et avec elle, la mémoire de toutes celles et tous ceux qui ont donné leur vie pour la Résistance dans notre département, nous nous souvenons de vos parents qui se sont sacrifiés pour maintenir allumée la flamme de l'espoir.

Je crois que nous devons en profiter pour prendre la mesure de la douleur de celles et ceux qui restent, et qui ont vécu depuis avec le vide laissé en eux.

Je sais, pour en avoir longuement échangé avec Jean-Pierre Leclerc, combien il est violent pour vous que la République ne reconnaisse pas les orphelins de résistants morts aux combats comme des victimes de la barbarie nazie, alors que d'autres le sont et que les souffrances que vous avez vécues sont les mêmes.

Lors d'un précédent examen du projet de loi de finances, j'avais porté un amendement pour demander de remédier à cette injustice : je proposerai à nouveau à mon groupe de porter cet amendement cette année. Je sais qu'il s'agit à la fois d'un enjeu de justice sociale pour certains

d'entre vous, qui vivez avec de petites retraites, mais aussi et avant tout, de la nécessité de reconnaître la nature du sacrifice de vos parents.

En attendant cela, la meilleure manière de leur rendre hommage, c'est de se souvenir de la raison pour laquelle ils sont tombés.

Nous sentons toutes et tous les nuages sombres et bruns qui se massent au-dessus de nous en ces temps inquiétants. Il n'a jamais été aussi important de se souvenir de la nature profonde du combat de la Résistance. Tout comme il est fondamental de ne pas oublier qui sont les héritiers de ceux qui les ont tués.

La proposition de François Bayrou de supprimer la commémoration de la victoire du 8 mai 1945 de la liste des jours fériés, alors que c'est le seul jour férié dédié au souvenir des combats de la Résistance, était une insulte à la mémoire de ceux qui ont donné leur vie, et un dangereux pas vers l'oubli. Je suis soulagée que cette idée semble abandonnée. Si les raisons de leur sacrifice se perdent dans le temps qui passe, alors plus rien n'empêchera l'histoire de se répéter.

Le 3 juillet 1944, on pouvait lire sur les affiches placardées de toute part : « Habitants du Vercors, c'est chez vous que la grande République vient de naître. Vous pouvez en être fiers. Nous sommes certains que vous saurez la défendre ».

Cela sonne toujours juste. Dans le Vercors, ailleurs dans la Drôme, et partout en France, il s'agit de notre héritage. Celui qui nous a appris la culture de l'accueil, de l'écoute, du partage, de la présence à l'autre et de l'entraide, de l'engagement au service de l'intérêt général. Cet héritage, qui est à la fois celui de Charles de Gaulle et de Jean Moulin : je les cite tous les deux, car il est bon de nous rappeler combien notre République est forte lorsque celles et ceux qui croient en elle savent aller au-delà de leurs différences pour la protéger.

Leur rendre hommage, c'est célébrer la République, et avec elle, la cohésion entre nous, la concorde universelle qui nous incite à voir ce que nous avons en commun plutôt que ce qui nous sépare.

Je pense à cette citation de Pierre Mendès France : « La République doit se construire sans cesse, car nous la concevons éternellement révolutionnaire, à l'encontre de l'inégalité, de l'oppression, de la routine, de la misère, des préjugés, éternellement inachevée tant qu'il reste des progrès à accomplir ».

Il y a dans ces quelques mots toute la beauté de la promesse républicaine : elle n'est pas parfaite, c'est vrai, mais si nous la gardons comme boussole, alors nous irons dans la bonne direction.

En nous appuyant sur notre triptyque Liberté, Égalité, Fraternité, auquel j'aime ajouter la laïcité, nous pouvons encore aspirer, malgré les désordres du monde qui peuvent nous inquiéter, à construire une société solidaire, humaniste, plus éclairée, qui prenne soin de chacune et chacun, d'où qu'il ou elle vienne.

C'est cela, la République : permettre à tout le monde de trouver sa place dans la poursuite collective, plus grande que nous, de l'intérêt général, afin de toujours faire encore mieux.

A nous de reprendre le flambeau et de porter ce qu'ils ont porté avant nous : défendre l'idéal républicain, c'est défendre les services de proximité, c'est défendre la Sécurité sociale issue du programme du CNR, c'est défendre l'école publique et laïque, c'est défendre nos hôpitaux, c'est défendre la justice, c'est défendre nos gendarmeries et les conditions de travail de nos gendarmes, et celles de tous nos fonctionnaires.

Voilà la tâche immense qui nous attend pour être à la hauteur de leur mémoire. Peut-être que nous ne réussirons pas tout d'un coup, mais cela doit être notre boussole : patiemment, avec le temps, nous saurons construire ce chemin !

A toutes et à tous, à celles et ceux qui servent la France et la République au quotidien, chacune et chacun à sa place, élus, fonctionnaires, porte-drapeaux, bénévoles des associations mémorielles, vous qui œuvrez pour que nous puissions encore aspirer à un avenir partagé, dans le respect de nos différences, en complémentarité, je veux dire merci, car vous me remplissez d'optimisme.

Tant qu'il y aura des gens pour construire la République, le sacrifice des martyrs et des combattants de la Résistance, le sacrifice de vos parents, ne sera pas vain, et nous pourrons encore rêver au progrès de l'humanité et à un futur heureux et apaisé !

Vive l'esprit de la Résistance, et vive la République !

Cette cérémonie s'est terminée par le dépôt d'une gerbe au pied de la stèle par Madame Marie-Louise Lorenzon, notre Présidente Nationale.

Ce fut pour nous, membres de la FNAPOG, un moment d'émotion et de recueillement, particulièrement devant ce mur en arc de cercle interrompu en son centre pour l'accès à l'immense stèle, et comportant un nombre impressionnant de noms de victimes dont la majorité étaient originaires de la Drôme, et surtout devant le nom du père de Monsieur Jean-Pierre Leclere, Délégué de la FNAPOG pour les départements de la Drôme, de l'Ardèche et du Vaucluse, et à qui nous devons l'organisation de cette journée mémorielle. Chaleureux remerciements à lui, ainsi qu'à Mesdames Christiane Dormois, Dominique Janny et Odile Le Hir qui ont œuvré avec lui.

Un vin d'honneur est venu clore cette journée mémorielle.